

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

-----

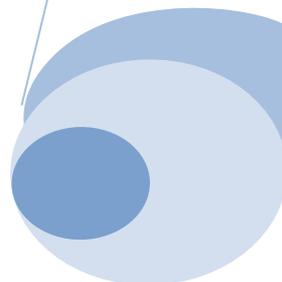
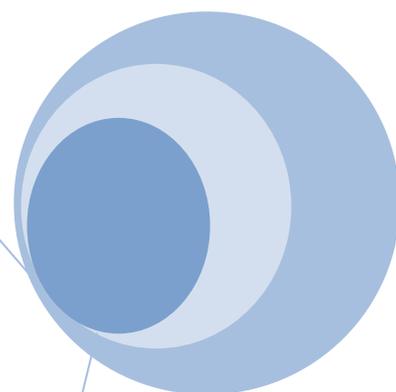
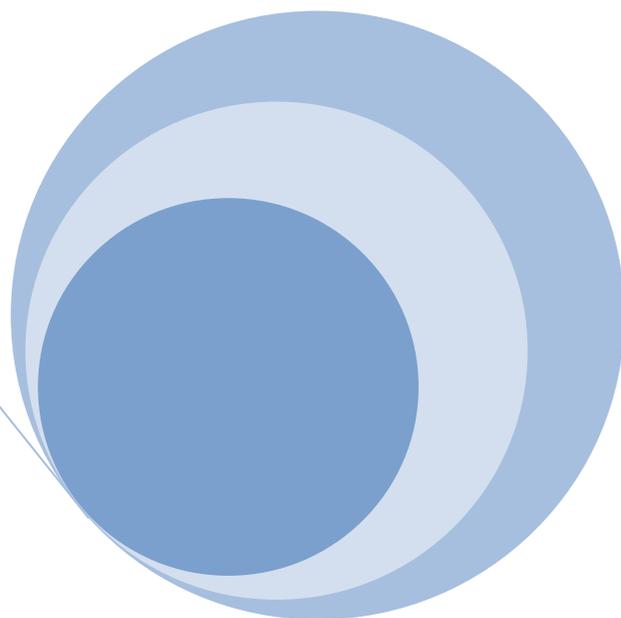
**Ministère de la Famille, de la Solidarité  
Nationale, de l'Entreprenariat Féminin**

**ÉVALUATION DU PLAN  
D'ACTION NATIONAL  
POUR L'ABANDON DE LA  
PRATIQUE DES  
MUTILATIONS GENITALES  
FEMININES**

Réalisée avec l'appui technique  
de Mme Astou DIOP-DIAGNE, Consultante  
internationale en Planification, Genre et  
Développement

**RESUME EXECUTIF**

**Dakar, septembre 2008**



### **Données sur la situation des MGF au Sénégal :**

Au Sénégal la prévalence nationale de l'excision, selon EDS IV (2005) est estimée à 28% avec une distribution géographique inégale. En milieu rural 35 % des femmes de 15 à 49 ans ont été excisées contre 22 % en milieu urbain.

La prévalence est estimée à 94% à Kolda(région) ; 93 % à Tambacounda(région) ; 86% Saint louis( région qui incluait au moment de l'enquête Matam et Podor) alors qu'elle n'est que de 17% dans la région de Dakar. Le type d'excision le plus pratiqué au Sénégal est celui de type I (excision partielle ou totale des organes génitaux externes. L'âge où l'excision est pratiquée varie selon les ethnies mais il se situe en moyenne vers l'âge de 6-7ans. Plusieurs études ont permis de montrer que l'excision est ritualisée sous forme de convention sociale et se pratique au niveau communautaire et familial principalement en milieu rural. En 1997, on dénombrait environ 5000 villages où se pratiquait l'excision

### **Les réponses pour l'abandon de l'excision au Sénégal :**

Au niveau politique : L'abandon des MGF constitue un objectif majeur de la politique du Gouvernement du Sénégal en matière de protection de l'enfant et de la femme particulièrement contre les violences basées sur le genre. L'état du Sénégal l'a fortement exprimé à travers la ratification des conventions et instruments internationaux visant à protéger les jeunes filles et les femmes contre tous abus et Violences de toute sorte.

Aussi, l'adoption du plan d'action régional pour accélérer l'abandon des Mutilations Sexuelles Féminines (MSF) en avril 1997, la prise de position publique du Président de la République, condamnant, à l'occasion du Congrès Mondial des Droits de l'Homme tenu à Dakar, la pratique des mutilations génitales féminines, le vote de la loi N ° 99 05 du 29 janvier 1999 interdisant la pratique de mutilations génitales sont autant d'éléments de réponses pour renforcer la protection sociale et légale des femmes et des jeunes filles contre les abus et violences sexuels.

Cette volonté politique a été traduite par l'élaboration et l'adoption Plan d'Action National pour l'Abandon de la Pratique de Mutilations Sexuelles en 2000. Aussi, cette volonté politique a été soutenue par la mobilisation et l'engagement de plusieurs ONG, Associations et Réseaux intervenant aux côtés de l'Etat pour promouvoir l'abandon définitif des MGF. Parmi eux : COSEPRAT, TOSTAN, Enda Action en Casamance, branche d'ENDA SYNFEV, le Réseau des Parlementaires en Population et Développement, le Réseau des Journalistes en Population et Développement, le Réseau des Communicateurs Traditionnels, l'Association Sénégalaise pour le Bien-Etre Familial (ASBEF). Les partenaires de la communauté internationale (UNICEF, OMS, UNFPA, UNIFEM, GTZ et diverses Fondations) ont apporté leur appui technique et financier à l'état et aux ONG et Associations impliquées.

### **Le Plan d'action pour l'abandon des MGF 2000 -2005 :**

Le Plan d'action National est ainsi un processus de capitalisation des initiatives de l'Etat, du Parlement et de la Société civile. ; Il s'est assigné quatre objectifs ainsi définis :

- (i) Contribuer à augmenter le niveau de connaissance des acteurs sur la situation des MGF et sur les droits des femmes et des filles.
- (ii) Intégrer l'enseignement sur les MGF dans l'éducation formelle et non formelle.
- (iii) Contribuer à une meilleure prise en charge de l'excision et de la violation de la loi la condamnant dans l'ensemble du Sénégal.
- (iv) Assurer la coordination des interventions visant l'abandon des MGF à tous les niveaux.

Le Plan d'action est essentiellement articulé autour de quatre composantes : Mobilisation et Communication, L'éducation Formelle et non formelle, les Mesures d'accompagnement et le Cadre institutionnel. Les stratégies définies dans le dit plan étaient axées sur la recherche, l'éducation (formelle et non formelle), la sensibilisation et le plaidoyer.

## Résultats de la mise en œuvre du Plan d'action

### 1. Développement des capacités nationales à promouvoir l'accélération de l'abandon de l'excision

La mise en place d'un cadre de référence pouvant renseigner sur la politique de l'état pour l'abandon de l'excision : La revue à mi parcours de l'évaluation du plan d'action de 2003 et l'élaboration du cadre logique du dit plan a été des moments forts dans sa mise en œuvre. Ces actions ont permis de redéfinir l'ambition du gouvernement pour l'abandon de l'excision à l'horizon 2015 au lieu de 2007 et aussi de disposer d'indicateurs pouvant renseigner sur la progression de l'abandon de l'excision.

Amélioration des connaissances en matière de MGF : Les connaissances dans ce domaine sont approfondies avec les études et recherche et plus particulièrement la prise en compte et le traitement des MGF par la quatrième enquête démographique et de santé nationale (EDS IV) en 2005.

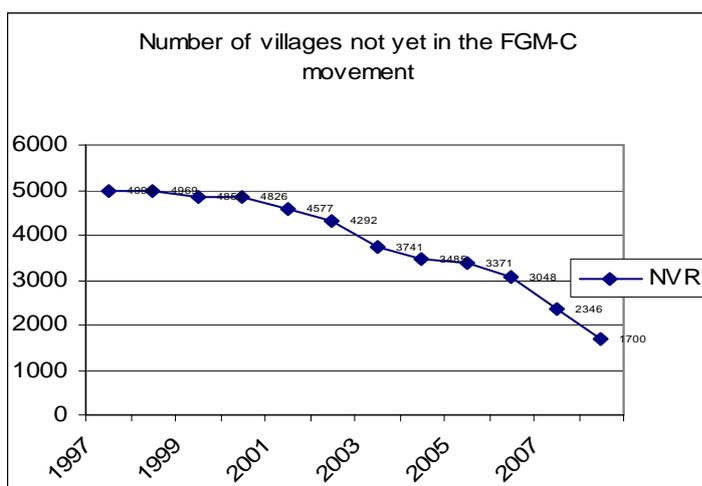
Participation des services déconcentrés de l'état pour la coordination et le suivi des actions pour l'abandon de l'excision : Les autorités administratives, les parlementaires et élus locaux, les services techniques déconcentrés (le développement communautaire, la santé, l'éducation) appuient les communautés dans leurs efforts d'abandon de l'excision. Les gouverneurs et préfets sont au devant et coordonnent toutes les activités de mobilisation sociale et de prise de décisions communautaires concernant l'abandon de l'excision.

Plaidoyer :

### 2. Naissance d'un vaste mouvement de transformation sociale basée sur la mobilisation des communautés (leaders, autorités locales, femmes, jeunes, adolescents, parlementaires et la presse).

Changements de normes sociales « De la pratique à l'Abandon de l'excision » : La mise en œuvre du plan d'action national a permis le développement des capacités communautaires à promouvoir l'abandon de l'excision à travers un vaste mouvement de transformation sociale basée sur la mobilisation communautaire. Les femmes, es hommes, les jeunes, les adolescents, les leaders religieux et coutumiers sont tous unis pour l'abandon de l'excision :

**3300 sur 5000 communautés pratiquant l'excision, ont fait des déclaration Publiques d'abandon de l'excision.**



## **Approche par les droits humains**

### Engagement réel des populations en faveur de la défense de leurs droits et du développement de leurs communautés.

- Les stratégies d'intervention du PRCC ont favorisé l'implication des communautés qui, aujourd'hui, après le retrait de l'ONG Tostan, ont manifesté une réelle motivation à poursuivre les activités d'information, de sensibilisation et de mobilisation sociale.
- Les villages visités se sont organisés à travers les comités de gestion communautaire, mécanismes mis en place dans le cadre du PRCC. Reconnus comme des agents de changement par les populations, les membres des CGC ont pris le relais et mènent des activités de coordination de suivi pour assurer la pérennisation des acquis.
- Des équipes de sensibilisation composées d'adolescents, de femmes leaders et d'élus locaux sont constituées pour échanger sur les modules du programme de Tostan et sensibiliser les villages environnants sur l'abandon des MGF et préparer les déclarations publiques.
- L'équipe d'évaluation a également noté que l'engagement des communautés pour l'abandon des MGF a renforcé la prise de conscience des populations à prendre en mains le développement de leurs communautés. Cet engagement est matérialisé par la constitution d'ASC et le développement initiatives collectives centrées sur la protection des droits des enfants et des femmes, la réalisation d'activités d'assainissement des villages (une fois par semaine) et la formulation de projets communautaires.
- Il faut aussi souligner l'engagement plus actif des autorités publiques sur les questions liées aux droits et aux MGF. Celui se traduit par un meilleur accueil des mobilisations et revendications du mouvement associatif et la prise en compte de ces questions dans les politiques et stratégies de développement.

### 2.4 Reconnaissance de la stratégie de Tostan comme une approche pertinente en faveur de la promotion et de la défense des droits des femmes

- L'évaluation a permis de mettre en relief la pertinence de l'approche intégrée éducation communautaire et mobilisation sociale ainsi que l'impact important qu'elle a eu sur l'abandon de la pratique de l'excision dans plusieurs régions du Sénégal. **(L.A)**
- L'évaluation a aussi révélé que Tostan était aujourd'hui la seule ONG à intervenir sur le terrain de manière large avec un potentiel et une capacité technique importante avec la mise au point d'un paquet d'éducation communautaire fondée sur l'approche droits. Tostan a également construit un centre régional de formation à Thiès. **(L.A)**
- Les différentes catégories d'interlocuteurs rencontrés (Gouvernement, PTF, ONG, communautés) s'accordent sur l'atteinte des résultats obtenus dans le domaine des MGF et reconnaissent qu'ils sont en grande partie dus à la stratégie de Tostan qui a trouvé la porte d'entrée la plus favorable pour aborder les questions culturelles et influencer les changements dans les normes communautaires africaines.
- Les communautés et les différents acteurs avec lesquels l'équipe s'est entretenue ont suggéré que le Gouvernement prenne en compte cet état de fait et capitalise les acquis de Tostan en adoptant son programme d'intervention comme programme national pour accélérer l'abandon des MGF au Sénégal.

### 2.5 Renforcement du dialogue social

### 2.6 Renforcement de la Participation des jeunes et des adolescents

### 2.7 Déclarations publiques de l'excision de 3300 communautés sur les 5000

### 2.8 Renforcement de la Prise en charge psycho médico social des femmes excisées

## **3 LEÇONS APPRISSES**

L'analyse de la situation des MGF et de l'exécution du Plan d'action ont permis de tirer les leçons suivantes :

- ✓ Il existe encore des poches de résistance liées à la religion, à l'influence des émigrés et à la persistance de certains détracteurs notamment dans le Nord et dans le département de Vélingara. (Contrainte)
- ✓ Le Gouvernement, par delà la volonté manifestée d'accélérer l'abandon définitif des MGF, doit davantage s'approprier la mise en œuvre du Plan d'action en mettant en place les mécanismes

- ✓ L'inégal accès aux financements des partenaires-bailleurs de fonds et la discontinuité des financements sont des contraintes majeures pour les ONG qui ont du mal à mener des activités intensives et suivies.
  - ✓ L'adoption d'une loi à elle seule et la déclaration d'abandon ne sont pas suffisantes à dissuader définitivement les populations de pratiquer l'excision.( contrainte)
  - ✓ L'implication des communautés par la responsabilisation des structures communautaires dans la mise en œuvre du programme peut assurer l'appropriation et la pérennité des actions de sensibilisation et de formation.
  - ✓ Les déclarations publiques d'abandons ont un double effet de rendre visible les actions de renonciation aux MGF mais aussi de faciliter le passage à l'échelle dans la mesure où elles encouragent les communautés avoisinantes à s'engager et à abandonner la pratique des MGF.
  - ✓ L'amélioration de la situation socio-économique des populations peut aider dans le changement de comportement en vue d'abandonner la pratique des MGF.
- Approche Départementale
  - Stratégie de Diffusion organisée
  - Communication de proximité
  - Dialogue intergénérationnelle????
  - La loi
  - Implication des autorités administratives au niveau local

#### 4. Contraintes

- **Pesanteurs socio culturelles persistante dans certaines communautés**
- **Disponibilité de Ressources (Humaines, Financières)**
- **Faiblesse de la coordination au niveau national**
- **Faiblesse dans le suivie et évaluation**
- **Interventions isolées**

#### 5. LES DEFIS POUR UN PASSAGE A L'ECHELLE

Pour pérenniser les acquis et assurer la généralisation du processus d'abandon des MGF, plusieurs défis ont été identifiés :

- ***Défi de la pérennisation***

Pour que les interventions ayant pour finalité l'abandon des MGF donnent lieu à des changements durables, la pérennisation du changement dans les normes communautaires nécessite un engagement soutenu de tous les acteurs de la communauté mais aussi un financement à long terme.

- ***Défi de la coordination et du suivi***

Face au déficit institutionnel constaté durant l'exécution du Plan d'action, le Gouvernement, par delà la volonté manifestée d'accélérer l'abandon définitif des MGF, doit davantage s'approprier la mise en œuvre du Plan d'action en mettant en place les mécanismes institutionnels qui vont lui permettre de jouer pleinement ses rôles d'impulsion, de coordination, de suivi et d'évaluation.

- ***Défi du partenariat entre tous les acteurs***

La faible synergie des acteurs a été un des points faibles du Plan d'action. Le Plan d'action aurait sans doute gagné en performance si les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux s'étaient mis ensemble pour conduire leurs programmes en faveur de l'abandon des MGF. Une réelle collaboration entre toutes les parties prenantes aurait permis une mobilisation plus efficiente des financements, une meilleure couverture des zones de prévalence, une harmonisation des approches et des outils utilisés et surtout une diversification des intervenants pour répondre également aux besoins socio-économiques des communautés dont la satisfaction est considérée par les populations comme déterminante dans la pérennisation des acquis socioculturels.

#### 4 RECOMMANDATIONS

*Pour relever ces défis et assurer l'accélération de l'abandon des MGF d'ici 2015, les mesures suivantes doivent être prises :*

*Mesures à prendre par l'Etat :*

- Créer, par arrêté ministériel, les cadres de concertation de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'abandon des MGF : le Comité national de coordination ainsi que les comités régionaux et départementaux.
- Annualiser le Plan d'action à travers des plans d'opérations, de suivi et d'évaluation
- Faire du programme de Tostan un programme national qui sera accessible et utilisable par tous les intervenants et désigner Tostan comme l'institution de renforcement des capacités des acteurs.
- Inscrire une ligne budgétaire consacrée au financement des activités du Plan d'action sur les MGF dans le budget national.
- Consacrer le prochain « Grand Prix du Chef de l'Etat pour la promotion de la femme » au thème sur l'abandon des MGF pour conforter l'engagement des autorités à soutenir l'abandon définitif des MGF.

***Mesures à prendre par les autres partenaires***

- Appuyer la vulgarisation du Plan d'action, de la loi sur les violences faites aux femmes et des bonnes pratiques en matière d'interventions en faveur de l'abandon des MGF.
- Appuyer le fonctionnement des cadres de coordination de la mise en œuvre du Plan d'action, l'élaboration d'un plan de suivi et d'évaluation du Plan d'action national et la création d'une base de données sur les MGF.
- Mobiliser davantage de ressources en faveur de l'exécution des MGF.

***Mesures à prendre au niveau de la société civile***

- Mettre en place le Réseau des ONG et associations intervenant dans le domaine des MG pour les redynamiser et accroître l'efficacité de leurs interventions grâce à une synergie concertée.
- Encourager la collaboration entre les ONG et associations qui interviennent dans les mêmes zones pour une plus grande synergie des interventions et une utilisation efficiente des ressources disponibles.
- Renforcer l'implication des différents acteurs dans le processus de mise en œuvre du Plan d'action pour accélérer le mouvement national d'abandon des MGF.
- Développer une stratégie de mobilisation de ressources pour l'exécution du Plan d'action.

---

